



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Pôle urbain et évolution des structures agraires : le Genevois français

Béatrice Muracciole

Abstract

Urban poles and agricultural structures : the french Genevese zone - Men are allowed free over frontiers, goods are not : so Geneva has offered no new commercial channels except in the free zone; in return, every available piece of land and labour are mobilized by the urbanizing of the area; consequently structures keep being traditional in French Genevois. Innovation does exist, though, in organisation of both production and marketing practices. For lack of land, innovating farmers have been led to develop intensive cultivation. Nevertheless, generally speaking, the proximity of Geneva prevents such farm we have visited from promoting thoroughly important innovations.

Résumé

La frontière laisse librement passer les hommes, non les marchandises : le débouché commercial offert par Genève est limité à la zone franche ; en revanche, l'urbanisation croissante accapare les terres et mobilise la main-d'œuvre. En ce sens, elle bloque les structures qui restent traditionnelles dans le Genevois français. Cependant, l'innovation s'introduit dans l'organisation de la production et de la distribution. De plus, les exploitations novatrices s'adaptent au manque de terre en développant les cultures intensives. Mais, dans l'ensemble, la proximité de Genève est défavorable à d'importantes innovations dans les exploitations agricoles étudiées.

Citer ce document / Cite this document :

Muracciole Béatrice. Pôle urbain et évolution des structures agraires : le Genevois français. In: Économie rurale. N°94, 1972. pp. 47-57;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2202>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_94_1_2202

Fichier pdf généré le 08/05/2018

POLE URBAIN ET ÉVOLUTION DES STRUCTURES AGRAIRES : LE GENEVOIS FRANÇAIS

par Béatrice MURACCIOLE

La frontière laisse librement passer les hommes, non les marchandises : le débouché commercial offert par Genève est limité à la zone franche ; en revanche, l'urbanisation croissante accapare les terres et mobilise la main-d'œuvre. En ce sens, elle bloque les structures qui restent traditionnelles dans le Genevois français.

Cependant, l'innovation s'introduit dans l'organisation de la production et de la distribution. De plus, les exploitations novatrices s'adaptent au manque de terre en développant les cultures intensives. Mais, dans l'ensemble, la proximité de Genève est défavorable à d'importantes innovations dans les exploitations agricoles étudiées.

Urban poles and agricultural structures : the french Genevese zone

Men are allowed free over frontiers, goods are not : so Geneva has offered no new commercial channels except in the free zone; in return, every available piece of land and labour are mobilized by the urbanizing of the area; consequently structures keep being traditional in French Genevois.

Innovation does exist, though, in organisation of both production and marketing practices. For lack of land, innovating farmers have been led to develop intensive cultivation. Nevertheless, generally speaking, the proximity of Geneva prevents such farm we have visited from promoting thoroughly important innovations.

Cette étude traite des innovations introduites dans les structures agraires traditionnelles du Genevois français, elle a été réalisée à partir de données, encore incomplètes, recueillies en vue d'un mémoire de maîtrise de géographie. Ces données peuvent néanmoins être utilisées pour déterminer les principaux facteurs d'évolution des structures agraires du Genevois français et le rôle de la proximité de Genève dans cette évolution : la frontière est-elle un obstacle ?

Le Genevois français est une région à vocation d'élevage : 70 % de la S.A.U. est en prairie, la principale production est le lait. Mais un autre fait caractérise la région : la présence d'une zone franche de 5 ou 6 kilomètres dans le canton de St-Julien-en-Genevois, ici étudié. Actuellement réduite, la zone franche s'étendait avant 1932 jusqu'à Annecy et Chamonix.

Rappelons brièvement l'origine de cette zone étroitement liée à la présence de Genève : Genève est le centre d'un bassin naturel comportant le canton de Genève, le Genevois français, et le Pays de Gex. La nécessité de délimiter des zones franches est apparue

lorsque la Suisse a cessé d'être une République fédérative contrôlée par la France, et que la Savoie a été restituée au royaume sarde (1813). Le problème de l'approvisionnement de Genève entraîna alors la détermination de statuts spéciaux pour la zone sarde (l'actuel Genevois français) et la zone de Gex en 1815, la zone de St-Gingolph en 1829, puis la Grande zone s'étendant jusqu'à Annecy fixée en 1860 au moment du rattachement de la Savoie à la France par le fameux vote « Oui et Zone ». Cette dernière, la Grande Zone, seule, put être supprimée (1), ne provenant pas d'accords internationaux comme les premières, quand Genève eut le moyen de s'approvisionner ailleurs que dans l'arrière-pays. Néanmoins, un article du « Cultivateur Savoyard » de 1905 confirme la prospérité nouvelle de ces régions, due à Genève : « Les cultivateurs forment donc l'immense majorité des 18.000

(1) En 1932, par arrêt de la Cour Permanente de Justice Internationale.

produits agricoles, alors que l'intérieur de la Haute-Savoie ne le peut plus.

Genève fait-elle évoluer la structure des exploitations au delà de la frontière ? Et le fait que la ville soit le principal débouché pour la zone intervient-il d'une manière particulière dans l'évolution des structures agraires de celles-ci ? La réponse à ces questions provient des données générales concernant le Genevois français, et des chiffres fournis par deux communes du canton de St-Julien : l'une située en zone franche, Neydens, et l'autre hors de la zone, Présilly.

habitants de la zone savoyarde. Ils ont à leur porte un marché idéal à Genève. Ils s'y rendent à pied, en voiture, en chemin de fer, en tramway. Ils y portent les légumes, les fruits, la volaille, le vin, la viande de boucherie, le laitage, tous les produits de leur terre ».

La zone, réduite à son état initial, est la partie du territoire français comprise entre la frontière franco-suisse et la ligne des douanes françaises, « non assujettie au régime douanier français ». La zone bénéficie donc d'un régime spécial lui permettant d'exporter sans droits de douanes vers Genève la plupart de ses

L'EVOLUTION DES STRUCTURES AGRAIRES

Le maintien de l'agriculture traditionnelle

La place de la vie agricole

— Les communes du Genevois français sont des communes dortoirs ; leur population reste stable, ou croît légèrement quand on se rapproche de la frontière, malgré la forte baisse de l'effectif agricole. La diminution de la population totale des communes rurales entre 1936 et 1962 n'est que de — 2,2 % pour le canton de St-Julien. Depuis 1962, certaines communes ont des bilans positifs.

Le pourcentage de la population agricole par rapport à la population active totale diminue à mesure qu'on se rapproche de la frontière. La moyenne n'atteint pas 50 %. Les communes où le pourcentage se situe au-dessous de 20 %, sont caractéristiques de ce phénomène de commune dortoir (Collonges-sous-Salève, 2 %) : on y trouve très peu de terrain plat, favorable à l'agriculture ; ou encore s'y exerce une activité industrielle (usine de Beaumont).

Malgré un pourcentage de population agricole demeuré important en raison de la présence de bonnes terres favorables, le nombre d'exploitants régresse pour les deux communes étudiées. Ce nombre a diminué de plus de moitié depuis cinquante ans : pour Neydens, il est passé de 95 en 1929 à 37 en 1970, pour Présilly, de 63 en 1929 à 38 en 1970. En réalité pour les deux communes, le pourcentage actuel est voisin de 30.

L'inertie des structures agraires

La diminution de la population agricole aurait pu entraîner une concentration des activités qui fasse évoluer la physionomie du bassin ; en fait, on constate l'inertie des structures et leur faible évolution. Les principaux traits subsistent.

— *La taille des exploitations* reste faible pour les deux communes. On peut noter depuis 1929 une légère diminution des catégories de moins de 20 ha et une croissance, faible aussi, au-dessus de ce seuil.

La taille moyenne des exploitations est plus faible dans la commune de zone, les petites exploitations (10 à 20 ha) y sont plus nombreuses. Ceci est dû au cadre physique principalement : la vie agricole reste comme autrefois plus concentrées dans la plaine.

— *Un morcellement important*

— Pour l'ensemble le morcellement est variable, la taille moyenne des parcelles cultivées se situe entre 0 ha 5 et 2 ha.

— Les exploitations sont généralement morcelées, composées en moyenne d'une dizaine à une quinzaine de parcelles. Il y a toutefois, dans les deux communes, quelques exploitations presque totalement groupées. Ces exploitations proviennent d'anciennes grandes propriétés nobles ; elles ont pour la plupart été rachetées au début du siècle par des immigrants suisses, à cause de leur taille économiquement rentable. Plus nombreuses sur la commune de zone (terrain plus plat, habitat mieux réparti entre plusieurs hameaux), elles restent cependant l'exception.

— Les exploitations morcelées, de plus, évoluent peu : il n'existe aucune volonté de regrouper les exploitations, pas de remembrement et peu d'échanges de parcelles. Sur un ensemble de 18 exploitations réparties sur les deux communes, 10 n'ont pas fait d'échanges récents, 2 en ont fait à la génération précédente. Sur 3 autres exploitations, les échanges portent sur des parcelles de 1 à 3 ha.

Cette faible évolution des structures est due au nombre relativement important d'agriculteurs qui restent, et à leur individualisme, renforcé par le fait que la région est accidentée, et qu'elle comporte de nombreux arbres de plein vent (anciens vergers à cidres, autrefois exploités).

Des exploitations familiales en polyculture - élevage

— Des exploitations familiales caractérisées par l'âge avancé du chef d'exploitation et jusqu'à présent l'âge tardif auquel il prenait l'exploitation en charge. Pour l'ensemble du Bas-Genevois (c'est-à-dire le canton de St-Julien), la structure par âge des chefs d'exploitation est significative :

	— de 30 ans	2 %
	31 — 40 ans	18 %
	41 — 50 ans	22 %
30 % ont plus de 50 ans	{ 51 — 60 ans	27 %
	{ + de 60 ans	3 %

— Elles sont caractérisées aussi par la faiblesse de la main-d'œuvre salariée. Sur les 18 exploitations réparties sur les deux communes, 2 exploitations en polyculture ont encore un ouvrier toute l'année, 2 en emploient 2 à des cultures spécialisées (florales et maraîchères) ; elles sont toutes deux situées en zone franche. L'ensemble étudié est donc formé d'exploitations qui cherchent à « tourner le plus possible sur elles-mêmes ».

— Le type de système de production le plus fréquent est le système de polyculture - élevage couvrant tous les besoins de l'exploitation (alimentation du bétail, autoconsommation) en vue de l'élevage laitier.

Le type d'exploitation moyenne du Bas-Genevois est ainsi défini en 1970 pour la polyculture :

- * Surface moyenne 17 ha.
- * S A U/homme 10,3 ha.
- * Surface toujours en herbe 73 %.
- * Nombre de vaches laitières 9,5 % et ayant besoin d'un peu moins de 1 ha par vache (90 a).
- * Nombre de bovins/homme 8,7.

Ces chiffres mettent en évidence un certain sous-emploi agricole pour les exploitations d'élevage. Devant cette sous-productivité, certains cherchent des solutions et évoluent.

Les innovations

Différents types d'évolutions

Il faut opposer pour l'ensemble de la région deux types d'exploitations.

1 — Les exploitations du premier type ne cherchent qu'à se maintenir et à survivre dans les conditions actuelles ; elles présentent les caractères suivants :

● *peu de nouvelles productions.* Le système est basé sur le lait, que ce soit le lait à gruyère (Emmenthal) hors de la zone, ou le lait « descendu » à Genève par les Laiteries Réunies, Fédération Suisse. Le lait reste la principale production, parce qu'adaptée aux conditions naturelles et payée régulièrement tous les mois. Divers appoints l'accompagnent : vente de veaux, quelquefois vente de foin ou de céréales, pomme de terre plus rarement.

● *pas de changement dans les moyens de production :* exploitations relativement mécanisées par rapport à leur surface, possédant toutes au moins 1 tracteur. Il y a très peu de gros matériel possédé en commun, les agriculteurs font appel à des entreprises pour la moisson. Seuls quelques instruments moins utilisés ou qui s'usent vite, sont achetés en commun : semoirs à gain, semoirs à engrais...

2 — Le second type est représenté par des exploitations qui évoluent ou cherchent à évoluer, de différentes façons :

— Certaines intensifient la production laitière.

● en augmentant la productivité fourragère et animale par la pratique de l'ensilage : cette évolution demeure assez réduite puisque l'ensilage est seul permis aux exploitants dont le lait n'est pas destiné à la fabrication du fromage. Par exemple, dans la commune de Neydens, en zone, la société fruitière n'a été reprise par les Laiteries Réunies (Genève) qu'en 1966 ; trois exploitants ont construit des silos depuis.

● en améliorant les structures de production par des investissements placés dans la construction de nouveaux bâtiments (construction de hangars, d'étables modernes). Ces cas sont plus nombreux dans la commune située hors de la zone.

Cette orientation vers une production laitière de qualité dans des zones à vocation herbagère peut être rentable grâce à l'emmenthal et aux autres produits typiques de la région.

D'autres exploitations doublent la production laitière d'une activité secondaire qui tend à devenir aussi importante que la première, et qui devient quelquefois la production principale. C'est généralement une production plus intensive, obtenue par exemple :

● par l'introduction et le développement des cultures maraîchères et surtout des légumes de plein champ pour lesquels il y a peu d'investissements à faire, mais qui utilisent la main-d'œuvre sous-employée vivant sur l'exploitation. Cette spécialisation bénéficie d'une bonne structure de commercialisation par la coopérative maraîchère de Bossey pour l'ensemble de la région, et, en plus, de Genève pour l'exploitant de la zone qui a le choix du marché ;

● par le développement de l'élevage pour la viande. La zone bénéficie de conditions de prix très favorables puisqu'elle vend à des bouchers suisses. L'intérieur vend généralement à des marchands, et exceptionnellement par l'intermédiaire d'organismes (2 dont 1 SICA) d'Annecy ;

● enfin par le développement des céréales sur les terrains plats, c'est-à-dire l'ensemble de la zone plus la région de St-Julien. En général, on constate la diminution des surfaces en blé, sauf lorsque les exploitants sont suisses car ils rapatrient leurs récoltes, et obtiennent un bon prix. Pour les Français, c'est la production de maïs qui se développe le plus, surtout en zone, à cause de l'ensilage et de l'élevage des veaux ; la production de colza se développe aussi, mais moins car il est plus fragile.

3 — Enfin, des exploitants abandonnent totalement la production laitière pour *se spécialiser dans les productions intensives* : cultures maraîchères, veau. Ce type est rare. D'autres exploitants cherchent à évoluer en adoptant une activité non-agricole secondaire (transformation d'un verger en terrain de camping) ou principale (ouvriers-paysans).

Exemple : la commune de Neydens

Voyons, dans la commune de Neydens, la représentation de ces différents types d'exploitations.

Les 32 exploitations de la commune sont ainsi réparties :

- 16 exploitations en polyculture traditionnelle ;
- 3 exploitations en polyculture intensifiant la production de lait ;
- 7 exploitations à double production agricole ;
- 6 exploitations spécialisées, dont 4 spécialisées sans lait (veaux, maraîchers, etc.), et 2 horticoles.

De plus, nous trouvons au moins 2 anciens exploitants exerçant une profession non-agricole et conservant à côté une activité agricole, par goût ou comme appoint.

FACTEURS D'EVOLUTION DES STRUCTURES AGRAIRES

Un grand nombre de facteurs peuvent intervenir dans l'évolution de l'exploitation. Certains sont impératifs : l'exploitant innove parce qu'il y est obligé et que c'est son seul moyen de survivre. D'autres facteurs ont une action plus faible ; c'est l'exploitant qui décide et a le libre choix de l'orientation de l'exploitation.

Les exemples donnés à l'appui proviennent d'une enquête portant sur 18 exploitations : 10 exploitations se trouvent sur la commune située hors de la zone

Différents types d'innovations

Ces évolutions se résument par l'apparition de deux types d'innovations :

— des « innovations de produits » qui consistent en l'adoption et l'accroissement des surfaces consacrées au maïs, en zone surtout, et des surfaces en maraîchage dans l'ensemble de la région ;

— ces innovations de produits, ou la simple décision d'intensifier la production laitière en investissant, entraînent des « innovations d'organisation » :

● innovation des moyens de productions : mécanisation, mais de manière assez limitée ;

● innovations d'organisation du travail : on constate, entre ceux qui envisagent de se maintenir, des groupements à deux ou trois pour les travaux, pour l'achat de gros matériel (moissonneuse-batteuse, ensileuse, tracteur supplémentaire) mais où chacun garde son autonomie : moissons, opérations de drainage, etc.

● innovation d'organisation de la production : deux types d'organisations existent :

* l'un où innover signifie rentabiliser, c'est-à-dire ajouter quelque chose de peu important par rapport au profit qu'on en tirera ; c'est le cas d'une exploitation introduisant une culture légumière sur une parcelle parce qu'elle a de la main-d'œuvre pour la récolte.

* l'autre où innover est synonyme de se spécialiser, c'est-à-dire introduire un certain nombre de moyens en vue d'un résultat encore meilleur. Pour ce type d'exploitation, il faut être sûr du résultat plus grand en d'autres termes du débouché, ce qui n'efface pas tous les risques d'épidémies, catastrophes, etc...

Ces deux types d'organisation de la production, se retrouvent dans tous les différents modes d'évolution et recherches d'améliorations des exploitations qui « innover ». Il faut maintenant voir les principaux facteurs qui les poussent à évoluer.

et 8 sur celle se trouvant dans la zone : l'ensemble représentant plus du quart des exploitations des deux communes.

Facteurs humains

* La main-d'œuvre

Si quelquefois la présence de main-d'œuvre peut être la cause de l'introduction d'une nouvelle culture, le problème fréquent dans la région de St-Julien est le

manque de main-d'œuvre, non seulement salariée mais familiale. Les jeunes qui travaillent en dehors de l'exploitation ; imitant ceux qui ont leur « week-end » libre, ils n'apportent plus tellement d'aide. De plus, quelques jeunes femmes travaillent en dehors de l'exploitation.

— La réduction de la main-d'œuvre peut intervenir dans le sens d'une évolution de l'exploitation.

* Très souvent, elle est un *facteur de maintien de l'exploitation*, la soulageant d'une surcharge de main-d'œuvre et de personnes à nourrir ; l'apport de salaires extérieurs peut donc être la cause du maintien prolongé des petites exploitations ne suffisant pas à nourrir toute la famille.

* Mais elle peut également être *cause d'innovation* :

● soit directement en entraînant la reconversion immédiate, par suite du trop grand risque couru de rester seul sur l'exploitation, dans ce cadre d'élevage laitier traditionnel, et être à la merci de la moindre maladie ;

● soit plus indirectement : le manque de main-d'œuvre limite la taille de l'exploitation. Il arrive alors que l'exploitation se reconvertisse, mais le plus souvent, elle diversifie sa production pour équilibrer les travaux dans l'année ; parfois elle introduit de nouveaux produits. Le manque de main-d'œuvre est aussi souvent la cause du développement de l'entraide : généralement les gros travaux s'effectuent à deux.

Si la main-d'œuvre peut intervenir, ou non, dans le sens d'une innovation, les facteurs suivants sont plus nets.

● Enquête sur 18 exploitations : Evolution et succession et âge du chef d'exploitation

Evolution	assurée	incertaine	inexistante	jeunes
+ de 60 ans	2**			
50 - 60 ans	3***	1*		1
40 - 50 ans	2**	1*	1*	3***
30 - 40 ans	1*	1*		1
— de 30 ans		(1)	(3)	(1)
	Maintien	Intensification lait	Double Activ. (LAIT + ...)	Sans LAIT
		Innovateurs		TOTAL innovateurs

* Le choix du jeune

Le choix fait par le jeune de poursuivre ou non l'exploitation, est un facteur de maintien ou d'évolution. La présence d'une succession probable entraîne toujours la recherche d'améliorations et de solutions d'avenir.

Sur les 18 exploitations enquêtées, parmi les 7 exploitants ayant introduit un produit nouveau, nous trouvons 3 jeunes (30 ans environ), 2 exploitants d'une cinquantaine d'année dont la succession est assurée,

2 d'âge intermédiaire dont l'un seulement n'a probablement pas de successeur.

Inversement, l'absence de succession maintient l'agriculture traditionnelle en polyculture-élevage ; le facteur est donc essentiel.

* L'âge de reprise en main

Si la certitude d'essayer de poursuivre l'exploitation est un facteur d'innovation, l'âge auquel l'exploitant reprend l'exploitation ne l'est pas moins. Les systèmes de production sont modifiés par ceux qui reprennent l'exploitation encore jeunes : d'une part parce qu'il y a en général moins de risques et d'autre part, parce qu'ils y ont plus de goût. Les modifications survenant après un certain âge contribuent plus souvent à améliorer le système en place.

La moyenne d'âge de reprise de l'exploitation se situe pour les innovateurs autour de 25-28 ans (les extrêmes étant 20 et 35 ans) et pour les exploitants traditionnels autour de 30-35 ans. Les innovations effectuées par des exploitants ayant repris l'exploitation après 30 ans, concernent l'intensification de la production du lait.

* L'individu

Enfin entre en jeu évidemment le tempérament du jeune : sa personnalité et ses goûts peuvent énormément changer l'orientation de l'exploitation, s'il est en mesure de les exprimer. Dans l'orientation choisie, maintien ou innovation, plusieurs traits de la personnalité entrent en jeu.

— Le goût de l'activité : dans le cas de cette région d'élevage laitier, l'exploitant peut souhaiter abandonner une activité qui le tient 365 jours sur 365 ; ceux qui l'abandonnent n'y reviennent pas. Sur 4 exploitations spécialisées enquêtées, un exploitant seulement a choisi d'abandonner librement le lait après une dizaine d'années au moment où il s'est marié... avec une citadine : ce qui peut aussi influencer le choix d'un certain style de vie et de production. Il a abandonné le lait pour la production maraîchère et céréalière. L'abandon total du lait est assez rare, car le lait reste la production la plus rentable, la plus régulière aussi, payée mensuellement.

● Enquête sur 18 exploitations : TAILLE - TYPES D'EVOLUTION

+ de 40 ha	1	1	
30 - 40 ha	2	1	
20 - 30 ha	1	2	(1)
Seuil de 20 ha			
10 - 20 ha	3	(1)	1
0 - 10 ha	3		(2)
	Maintien	Intensification Lait	Double Activ. Agric. (LAIT + ...)
		Exploitations innovatrices	

○ Présence de cultures spéciales

— L'information et l'ouverture du jeune joue également : il y a de grandes différences entre celui qui suit l'évolution globale de l'économie de la région, et qui recherche et calcule la rentabilité des changements possibles, et celui qui a d'emblée opté pour le maintien de la production traditionnelle. Bien que ces facteurs soient aussi importants que les facteurs économiques, il faut arriver maintenant en arriver à ceux-ci.

Facteurs économiques

La terre

— Les innovations sont le fait d'exploitations dont la taille est, pour ces 2 communes du Genevois français, au-dessus d'un seuil qui est de 20 ha pour les exploitations en polyculture et élevage laitier. Ce seuil est net, toutes les exploitations de moins de 20 ha qui ont innové sont spécialisées soit dans la production maraîchère, l'horticulture ou dans l'engraissement des veaux.

— La terre est un facteur essentiel puisqu'elle est rare, tout particulièrement dans cette région. D'une part c'est un bassin entouré de montagnes, la pente et l'altitude empêchent rapidement toute culture à partir de 800 m (alors que la moyenne dans les communes entourant St-Julien est de 500 m) ; d'autre part l'abondance des petites exploitations qui se sont maintenues jusqu'à présent empêche l'évolution. Le principal obstacle est la valeur que prend la terre à cause de la proximité de Genève, l'urbanisation croissante du Bas-Genevois, le développement des équipements routiers nécessaires à Genève. Le manque de terre est le principal facteur de développement des productions légumières et maraîchères :

— *soit directement* : sur les 18 exploitations, il y a 2 cas de reconversion ;

— *soit indirectement* :

● le manque de terre empêche l'amortissement rapide d'investissements effectués (matériel) ; l'exploitant cherche alors à tirer meilleur profit de sa terre, — surtout s'il a fait des emprunts —, et ajoute à sa production principale une culture spéciale qui peut prendre plus d'importance par la suite. C'est le cas d'un agriculteur qui, cherchant des solutions rentables pour rembourser ses emprunts, a fait plusieurs essais : 1 ha de carottes rouges une année et, en même temps l'année suivante, un accroissement de son élevage de veaux ;

● d'une autre manière, le manque de terre est facteur d'évolution et d'innovation de produit. Ce type d'évolution tient au problème des bâtiments d'élevage ; quand le maximum de bêtes tient dans les bâtiments, on fait autre chose à côté. Cette situation est vraie

essentiellement pour la commune de zone franche qui a plus de possibilités de rechange : plus de terrains à mettre en culture (plat), et plus de choix de productions, puisque leur débouché peut être Genève. Il faut voir maintenant le rôle de celle-ci : la destination différente des produits entraîne-t-elle des innovations de produits et d'organisations différentes en zone franche et hors de la zone ?

Les débouchés

Les débouchés sont-ils un facteur d'évolution ?

— Dans l'ensemble de la région, les débouchés sont d'abord un facteur de maintien du système traditionnel basé sur la production du lait et de quelques veaux dans l'année : malgré la différence du prix payé par les sociétés coopératives locales, des Laiteries Réunies (Genève) contrôlant presque toute la zone (65 centimes minimum environ) et par les fromagers hors de la zone (60 centimes minimum), la régularité de la paye est un facteur certain du maintien du système traditionnel. Le seul exploitant ayant délibérément abandonné le lait (cité ci-dessus) l'a remplacé par un système de production assez équilibré dans l'année avec des temps forts : céréales, fraises de printemps, laitues de 2^e quinzaine d'août (moment où elles sont rares sur le marché)... Les cas d'abandons du lait sont des cas particuliers.

Le débouché genevois

La présence de Genève introduit peu d'innovations de produits. Elle a toujours été la cause de productions de denrées fraîches diverses en zone : production maraîchère, pommes de terre, production de viande, toutes ces denrées obtenant un meilleur prix en Suisse. Prenons par exemple la différence de prix pour de très bonnes génisses lourdes au mois d'août 70 : le cours est alors de 6,70 F français maximum en France, et de 6,70 F suisses, sur Genève, soit 8,50 FF (+ TVA). Il y a des productions particulières comme celle du miel, mais peu d'innovations importantes. Assez rares sont les essais de production de qualité, productions spécifiquement urbaines permettant un prix de vente très élevé comme les fraises de printemps citées.

Par contre, Genève introduit des innovations « d'organisations » importantes, qui peuvent donc à leur tour être la cause d'innovations de produits.

La différence des règlements coopératifs pour le lait

Si le lait change de destination, uniquement dans le cas de fromageries de zone devenant sociétaires des Laiteries Réunies de Genève, il peut se produire des innovations dans l'organisation des productions, car les règlements sont différents :

— Règles concernant l'alimentation du bétail : la fabrication d'Emmenthal interdit l'ensilage qui ajoute un ferment au lait ; c'est le contraire pour le lait destiné à Genève, consommé frais ou servant à la production de yaourt. L'interdiction d'ensiler est une limite au rendement des exploitations hors de la zone. Dans la commune de zone étudiée, l'ensilage a été pratiqué par trois agriculteurs depuis 1966, date à laquelle les Laiteries Réunies ont repris l'ancienne fromagerie ; il a entraîné l'introduction ou l'extension considérable des surfaces consacrées au maïs (pour l'une de ces trois exploitations (22 ha) les surfaces en maïs sont passées de 1 à 5 ha).

— Règles concernant les races de vaches laitières : la Frisonne-Pie Noire est interdite pour la fabrication de l'emmenthal à cause du très faible pourcentage de matière grasse matière azotée, tandis qu'elle a été adoptée en zone depuis 1966 : certains disent qu'elle « a l'avantage de donner plus de lait et d'être en même temps docile ».

Des différences liées par le statut zonien spécial

Ceci concerne l'approvisionnement des moyens de production, en particulier du matériel : le droit d'importer le matériel sans payer de droits de douane a surtout joué avant 1958 et le Marché Commun, mais néanmoins il continue à servir pour l'achat de matériel anglais (2), il facilite l'achat de matériel en Suisse, mais exceptionnellement maintenant.

Des différences enfin dues au caractère de la demande d'un marché urbain

Genève exige une production de qualité standardisée surtout dans le domaine des fruits et légumes. Pour que le prix soit intéressant, cela entraîne certaines adaptations du système de production :

— une meilleure adaptation aux conditions naturelles : sol qui amène à abandonner certains produits non compétitifs. C'est le cas d'une exploitation de la zone abandonnant la culture de pommes de terre, ne parvenant pas à l'obtenir assez grosse, de qualité uniforme, comme l'exige le débouché genevois pour que le prix en soit intéressant ;

— une certaine spécialisation des exploitations car pour produire une bonne qualité, il faut investir (matériel pour production maraîchère, serres, châssis), et donc produire une quantité rentable. On peut constater par exemple que ceux qui vendent aux grossistes genevois, ne font pas en même temps les marchés à Genève ; leur production, peut-être plus intensive, nécessite davantage d'investissements, ce qui permet un prix de vente élevé.

Le débouché local

Il faut maintenant analyser les débouchés locaux, ceux-ci jouent un rôle important dans les innovations de produits, surtout en ce qui concerne la production maraîchère.

— Pour la production maraîchère, il existe en effet (en plus de Genève pour les zoniens, et seulement pour les non-zoniens) dans la coopérative maraîchère de Bossey, une structure commerciale qui a beaucoup développé les productions intensives dans la région, grâce aux avantages qu'elle présente : gain de temps, débouché assez large (la coopérative approvisionne actuellement la Haute-Savoie et, au delà, des régions comme l'Isère et Lyon).

L'adoption de ce mode de commercialisation entraîne quelques innovations d'organisation de la production car les règlements obligent à faire des frais de conditionnement importants ; enfin « il faut compter » comme le dit un agriculteur : les légumes doivent être lavés, étiquetés, quelquefois emballés aux frais de l'exploitant, suivant la nature du légume. Cette réglementation peut d'ailleurs orienter les innovations vers les produits qui ne les demandent pas (comme l'exploitation ayant introduit des carottes rouges dans son système de production, plutôt que céleri, courgettes, etc... pour lesquels il faut se procurer des cagettes...).

En résumé,

les débouchés interviennent en fin de compte dans le sens de l'innovation de la manière suivante :

— Le débouché genevois intervient rarement dans les innovations de produits qui évoluent peu par rapport à ce qu'ils étaient, mais modifie l'organisation de la production (moyens de productions surtout), pouvant à son tour être la cause d'innovation de produit comme pour le maïs.

— Le débouché local : cette coopérative d'une dizaine d'années dont l'origine est due à l'initiative de 2 maraîchers, auparavant vendant à Genève, maintenant tournés vers le département, est la principale responsable des innovations de produits de la région, la demande du département ayant beaucoup augmenté par l'urbanisation et le tourisme ces 10 dernières années. Ce débouché concerne aussi bien la zone que l'intérieur. Ces innovations peuvent aussi ensuite être la cause d'innovations d'organisations. Nous y revenons toujours et celles-ci dépendent énormément des investissements à faire ou à éviter.

Le comportement financier

La différence des débouchés entraîne une différence des comportements financiers.

Les innovations de produits peuvent être le résultat de la recherche d'une meilleure productivité des exploitations sans augmentation parallèle des investisse-

(2) Tchèque, américain aussi.

ments — ceux-ci vont à l'entretien des moyens de productions possédés et tout au plus à l'achat de matériel (mais à plusieurs et dont la rentabilité est assurée), puis à la maison.

Ce type de mécanisme concerne surtout les exploitations enquêtées de la commune de zone, qui a le plus grand débouché puisqu'elle a à la fois le débouché de Genève et celui de l'intérieur, et le choix du meilleur des deux. Mais aussi :

- c'est celle qui a le plus la possibilité d'alterner puisqu'elle peut s'orienter vers le lait, la viande, les légumes, c'est elle aussi qui a le choix entre système de vente directe important et système coopératif. C'est donc celle qui a le plus de possibilité de reconversion ou du moins d'équilibre des différentes productions ;

- c'est la zone qui en a le plus besoin aussi puisqu'elle subit le plus l'insécurité du développement urbain, plus proche de la frontière.

Au contraire, les innovations de produits et d'organisations peuvent être la cause directe d'investissements : c'est le cas de la commune située hors de la zone où presque toutes les exploitations qui innovent, empruntent. Les prêts du Crédit Agricole en cours sont 5 fois plus importants pour cette commune que pour celle qui est située en zone franche. Dans cette commune de l'intérieur, l'avenir est dans l'adaptation du système traditionnel au contraire de la commune de zone franche, proche de la frontière, où même les agriculteurs les plus dynamiques et prospères se posent des questions sur l'avenir de l'agriculture dans cette région et surtout agissent en fonction de cela, c'est-à-dire veillent à ne pas trop investir et à maintenir un système amorti ou pouvant l'être rapidement.

De cet ensemble de mécanismes qui bien sûr s'influencent, un facteur dépendant de tous les autres, on peut voir maintenant le rôle de la présence de Genève dans l'évolution des exploitations du Genevois français.

LE RÔLE DE GENEVE

Genève, cause du maintien prolongé de l'agriculture traditionnelle

Genève maintient une agriculture non structurée par l'organisation croissante

- L'augmentation du prix des terres pouvant faire passer la valeur d'un terrain de 1,50 à 2 francs le mètre carré en terrain agricole à 20 francs le mètre carré (2 millions l'hectare) en terrain à bâtir a plusieurs effets empêchant une amélioration des structures.

- * Les propriétaires pratiquent en effet le système de la « location verbale », ce mode est la coutume et les baux sont des exceptions. Sur les 18 exploitations enquêtées, 6 exploitations — donc 1/3 — ont un bail mais ne couvrant pratiquement jamais l'ensemble de leur location. En théorie, ce type de location ne permet pas aux exploitants d'investir avec sécurité car le bailleur peut reprendre son bien chaque année, mais en fait, cela joue peu : les agriculteurs eux-mêmes voient peu de différences, d'une part parce qu'ils ont plusieurs propriétaires, ce qui diminue les risques et d'autre part parce que les locations ne dépassent que rarement la moitié de la surface de l'exploitation (3 cas sur 18 exploitations dont un de système traditionnel) et sont en moyenne le 1/3 de l'exploitation. De plus, ils semblent s'arranger facilement avec leurs propriétaires (famille, anciens exploitants...).

- * Le problème plus crucial est celui du manque de terres : on ne trouve ni location, ni même de terres à acheter, les exploitants se maintenant le plus longtemps possible, gardent leur terre avec l'espoir de pouvoir la vendre en terrain à bâtir, donc peu de possibilités d'augmenter la taille de l'exploitation.

- * Enfin, ce phénomène a définitivement écarté la possibilité de remembrer les terres des exploitations : les échanges existent mais portent sur 1 ou 2 parcelles maximum et sont plus considérés comme une source de problèmes que d'avantages devant l'insécurité de l'avenir. Ils sont de plus en plus rares, les exploitations restent donc morcelées pour la majeure partie.

- Le développement des équipements urbains ne fait qu'accentuer ce phénomène : les routes et surtout les projets d'autoroutes et autres menaçant de partager les exploitations et de morceler à nouveau les parcelles empêchent toute action individuelle comme une action d'ensemble. Ils ont effectivement empêché la possibilité d'un remembrement dans la commune de zone, car celui-ci aurait obligé à tracer de nouveaux chemins et à les financer. Les nouvelles routes (Genève-Annecy, nationale et future autoroute) prennent déjà assez de place et de frais, selon l'avis du maire, lui-même agriculteur ayant une exploitation en polyculture-élevage traditionnelle. De plus, les problèmes étant différents à l'intérieur d'une commune, certains souhaiteraient plutôt un remembrement par hameaux.

Genève maintient un nombre d'agriculteurs trop nombreux

● Par la sécurité de l'emploi qu'elle offre, Genève accélère le départ des jeunes, mais ralentit le départ des exploitants âgés.

— Genève maintient les petites exploitations de plusieurs manières : elle offre :

* La possibilité de compléter les revenus de l'exploitation par ceux des travailleurs extérieurs de la famille, exploitation qui ne pourrait subsister autrement.

* Inversement de compléter une autre profession en gardant une activité agricole annexe en plus, si une femme ou de la famille se trouve à la maison.

* Enfin la possibilité d'exercer temporairement les deux professions : c'est le cas d'un exploitant qui a fait cela pendant 6 mois pour surmonter un « coup dur » et a réussi à maintenir son exploitation, maintenant redevenue sa seule activité. Cette sécurité d'emploi est d'autant plus appréciable que bénéficiant alors des deux régimes de travail.

— L'exploitant sait qu'il peut toujours trouver du travail « en bas », c'est très souvent ce qui le pousse à rester à la terre et à essayer dans le cas des jeunes. Genève ralentit donc l'exode rural d'une certaine manière.

● Par la sécurité d'écoulement des produits agricoles dont la demande ne peut qu'augmenter : — *en zone* c'est évident, mais c'est particulièrement vrai en ce qui concerne la viande puisqu'il n'y a pratiquement plus de bétail sur le canton de Genève par manque de terres et hausse de la valeur de celles-ci, la ville s'étant beaucoup étendue. A ces débouchés s'ajoute la possibilité de vente directe au détail, aux Suisses, des produits frais avicoles par exemple.

— *Au delà de la zone*, ces effets se font également sentir car la région peut compléter la production laitière-céréalière par des productions d'appoint (pommes de terre souvent) vendues sur la zone dont le marché est un peu libéré puisque les zoniens vendent à Genève. Mais ces effets négatifs pour l'évolution des structures des exploitations ont aussi quelques revers.

Genève, facteur d'innovation des exploitations

Quelques innovations

— Nous avons pu voir son rôle de débouché.

La caractéristique des exploitations innovatrices était d'avoir environ deux spécialisations égales. Par exemple : lait + marchés à Genève, lait + veaux + céréales, ou encore lait + essai d'activité touristique,

ou encore peu d'innovations de produits, mais surtout d'organisation des productions : l'agriculture zonienne est privilégiée par la présence de ces débouchés peu nombreux.

— Aux effets de la présence d'un important pôle de commercialisation s'ajoutent ceux plus généraux propres au pôle urbain :

● les innovations qui concernent les méthodes de culture : le matériel nouveau se propage d'abord en zone qui est plus proche de la ville, mais qui est aussi confrontée sur le terrain tout le long de la frontière, ainsi les exploitants suisses, chacun ayant des terrains des deux côtés ;

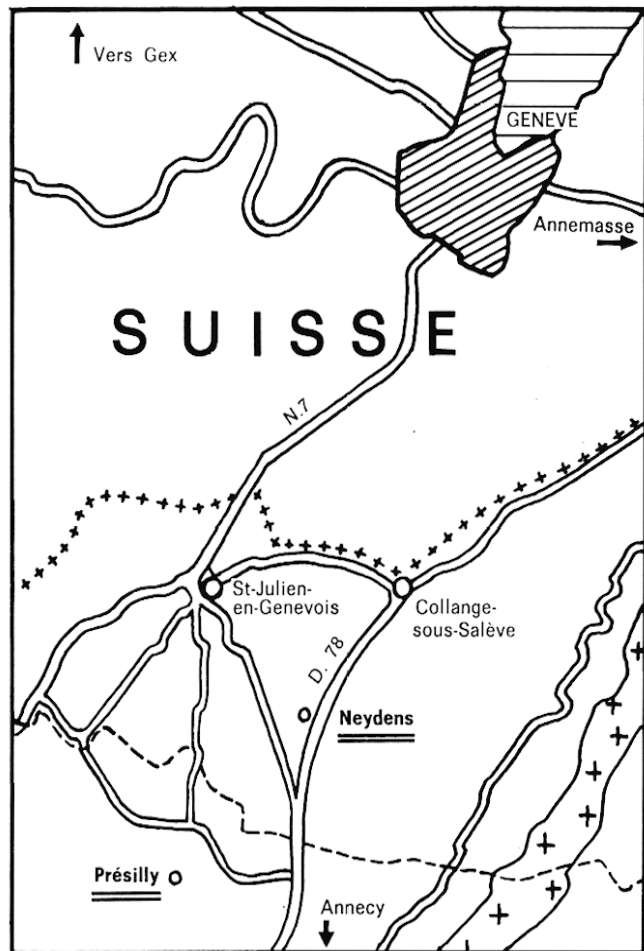
● en second lieu si l'urbanisation empêche actuellement les exploitations de se structurer, elle a joué dans le passé d'une manière inverse, ayant repoussé les exploitants suisses toujours plus loin : les plus prévoyants sont venus directement s'installer au delà de la frontière, plusieurs exploitants sont d'origine suisse, leurs familles sont généralement venues pendant la première moitié du siècle ou à la fin du siècle dernier, et eux-mêmes sont quelquefois devenus français. Naturellement leurs familles ne se sont établies que dans de bonnes conditions, les exploitations sont parmi les plus grandes... Actuellement une loi donne priorité aux acheteurs français et essaye d'empêcher l'appropriation par les Suisses des terrains frontaliers, la tendance s'accéléralant car peu d'exploitants français pouvaient faire face aux prix des Suisses. Néanmoins les exploitations dues à une immigration plus ancienne ont des structures plus adaptées et donnent l'exemple.

Des innovations individuelles à l'évolution des structures agraires

● L'avenir est en suspens parce que la population agricole diminue très rapidement, même si le nombre des chefs d'exploitations est encore assez élevé. La population agricole jeune diminue le plus. Genève en est responsable. Les avantages de travailler en Suisse sont très grands pour les jeunes (différence de salaire de 20 % pour un ouvrier, facilité de trouver du travail sans qualification) jusqu'au moment où ils ont deux ou trois enfants : il n'existe pas d'assurance automatique pour la famille en Suisse. La situation est en mutation. D'après l'enquête C.E.E. de 1967, 20 % des exploitants ont l'âge de la retraite et 2 exploitants sur 3 n'ont pas de succession assurée. A quoi servira la terre libérée d'ici 10 ans : terres agricoles ou terres urbaines ? Telle est la question.

● Devant l'insécurité de l'avenir, les innovations, peu nombreuses, ne s'effectuent en réalité que par la force des choses la plupart du temps : sur 18 exploitations enquêtées, 11 ont innové, 5 y ont été contraintes : troupeau décimé, emprunts à rembourser, exploitant isolé, manque de terre flagrant et impossibilité d'en trouver.

* Mais les innovations individuelles font boue de neige, et les perspectives du Bas-Genevois vont dans ce sens. On prévoit une stagnation du lait, la production de viande liée au lait, une orientation des céréales



+++++ frontière franco-suisse
 ----- zone franche

et légumes vers une meilleure adaptation aux conditions naturelles et aux structures existantes : les céréales augmentant en plaine et baissant sur la partie coteaux, les légumes augmentant (3.200 ha de terres à maraîchage, à condition de pouvoir irriguer ou arroser), ont été mis en évidence par une étude agropédologique réalisée par la Direction Départementale de l'Agriculture en 1969 sur la région de St-Julien et du Bas-Genevois. Actuellement le maraîchage ne couvre que 275 ha en Haute-Savoie ! Cette évolution est envisageable si les terres n'ont pas disparu avant qu'on ait eu le temps de délimiter et de protéger des zones agricoles.

EN CONCLUSION

Ainsi Genève marque plus l'évolution des structures agraires par des effets urbains que par le débouché commercial qu'elle procure, limité à la seule zone, et ceci est logique puisque la frontière laisse librement passer les hommes, mais non les marchandises.

Genève est malgré tout responsable indirectement des innovations de la région du Bas-Genevois : l'urbanisation croissante est responsable du maintien prolongé des exploitations aux structures inadaptées et qui ont peu de chances de l'être — manque de terre, morcellement — elle pousse donc les systèmes de production des exploitations innovatrices à mieux s'adapter à ces structures et développe les cultures intensives. Mais nous avons pu le discerner aussi, c'est un phénomène que l'on ne peut plus attribuer à Genève seule actuellement, mais aussi au dynamisme industriel et touristique récent et à la croissance des villes de la Haute-Savoie.

ANNEXE : RESULTATS D'EXPLOITATIONS

Pour illustrer cet article, nous pouvons ajouter les exemples de trois exploitations, correspondant aux trois types d'exploitations dégagés dans la première partie. Les trois sont des exploitations en polyculture-élevage dont la production principale est le lait.

1) Le premier exemple est une exploitation traditionnelle innovant peu. Le système de production utilise au maximum les possibilités de l'exploitation sans introduire de nouvelles charges supplémentaires par l'amélioration ou l'agrandissement des bâtiments ou par l'achat d'un matériel trop important. L'exploitation obtient de bons résultats techniques et se trouve même à ce point de vue dans les exploitations de tête contrôlées par le centre de gestion dans le canton ; son résultat économique serait également bon s'il n'y avait qu'une seule personne à travailler sur l'exploitation.

Résultats n° 1 : S A U	19,50 Ha
U T H	1,80
U G B B	20
V L	13
Revenu trav./mois *	880
Détail : Produit brut/ha	2.170
Charges réelles/ha	904
Revenu agricole/ha	1.266

2) Le second exemple est une exploitation traditionnelle ayant cherché à améliorer les moyens de productions de l'exploitation pour intensifier la production laitière mais qui obtient des résultats très insuffisants car elle a des charges — engrais, mécanisation — à l'hectare élevées. Les résultats techniques et économiques sont insuffisants et la survie de la famille ne peut uniquement s'appuyer sur l'exploitation.

Résultats n° 2 : S A U	11
U T H	1
U G B B	13
V L	10
Revenu trav./mois *	325

Détail : Produit brut/ha	2.119
Charges réelles/ha	1.408
Revenu agricole/ha	711

3) Le troisième exemple est celui d'une exploitation reprise l'an dernier par le fils qui cherche à changer le système de production avec l'idée lointaine d'abandonner l'élevage laitier pour la culture dans la mesure où celle-ci pourra lui assurer le même revenu mais pour un travail moins tenu. Nous y trouvons des innovations de produits — en deux ans, il a remis une dizaine d'hectares en cultures et a en particulier développé ceux consacrés au maïs — et des innovations d'organisation de l'exploitation : investissements dans l'achat de nouveau matériel de culture (pratique de l'ensilage à plusieurs) seulement. Les résultats techniques et économiques paraissent justes mais sont difficiles à évaluer à cause de la récente reprise en main de l'exploitation.

Résultats n° 3 : S A U	18 Ha
U T H	1
U G B B	26
V L	18
Revenu trav./mois	1.000

N.B. — La 1^{re} et la 3^e exploitations sont en zone franche tandis que la 2^e ne l'est pas.

* Revenu du travail par mois : revenu agricole - rémunération des capitaux.